

Formation

“Massage global et initiation à la trigger points therapy”

Date: jeudi 12/10/2023, vendredi 13/10/2023, vendredi 20/10/2023, vendredi 10/11/2023, vendredi 17/11/2023, vendredi 24/11/2023, vendredi 01/12/2023, } de 10h-12h30/13h30-17h et vendredi 08/12/2023 } de 10h-13h


Lieu : Tissual Balancing Academy - 8 rue Serane 34000 Montpellier

Durée : 45h

Montant total de la formation : 1690€

Formateur principal : Assaf COHEN

Acompte à verser dès l'inscription : 338€ par virement bancaire ou par chèque à l'adresse postale suivante : Hippocrates, 1 rue du clos René — 34000 Montpellier avec un chèque à l'ordre de Hippocrates.

					
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Banque 10057	Guichet 19435	N° compte 00098064301	Clé 49	Devise EUR	Domiciliation CIC MONTPELLIER ESTANOVE
Identifiant international de compte bancaire		BIC (Bank Identifier Code) CMCIFRPP		Titulaire du compte (Account Owner) HIPPOCRATES 1 RUE DU CLOS RENE 34000 MONTPELLIER	
IBAN (International Bank Account Number) FR76 1005 7194 3500 0980 6430 149				Domiciliation CIC MONTPELLIER ESTANOVE 52 T ROUTE DE LAVERUNE 34070 MONTPELLIER ☎04 67 07 00 73	
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.				PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ	

Formation Massage global et initiation à la trigger point therapy

Pré requis : Aucun prérequis

Objectif du stage :

- Réaliser avec professionnalisme un massage de qualité de 60 min et 90 min selon la méthode Tissual Balancing®.
- Connaître et comprendre les mécanismes d'apparition des trigger points, et les troubles myofasciaux qu'ils génèrent.
- Savoir classer les trigger points (primaires, secondaires, actifs/passifs)
- Connaître les contre-indications liées à cette pratique manuelle
- Savoir adapter le massage global Tissual Balancing® selon les troubles myofasciaux présents chez le client

Programme

Théorique :

- Contre-indications et précautions liées à la pratique des massages selon la méthode *Tissual Balancing*® et à la *Trigger Points therapy*
- Présentation des points triggers et les symptômes provoqués par ces points
- La classification des Trigger points
- Présentation des différentes méthodes utilisées dans la *Trigger Points therapy* (massage, étirements passifs et *Dry Needling*)
- Présentation des trajets myofasciaux et l'effet de perpétuation des *Trigger points* sur ces trajets
- Choix de la table de massage et accessoires
- Pratique d'hygiène

Pratique :

- Préparation de la cabine de soin, accueil, interrogatoire
- Observations et diagnostics de la capacité motrice du client
- Apprentissage des techniques de correction
- Ergonomie du praticien (posture, gestes)
- Apprentissage d'un protocole de massage global selon la méthode *Tissual Balancing*®
- Atelier palpatoire (anatomie palpatoire, palpation des Trigger points et des trajets)

myofasciaux)

- Apprentissage d'exercices d'automassage spécifique à l'élimination des Trigger points (pour soi-même et à conseiller aux clients)

Modalités : La formation se réalise en groupe de 14 personnes en moyenne entièrement en présentiel, au sein du centre de formation, selon un calendrier préétabli à l'avance. La formation sera ouverte sous réserve de 6 personnes inscrites. Un entretien téléphonique est réalisée avant le début de la formation après réception de votre fiche d'inscription.

Délais d'accès : Vous pouvez vous inscrire jusqu'à 3 jours avant le démarrage de la formation si la session n'est pas complète ; nous proposons des dates régulièrement, si aucune formation n'est programmée, n'hésitez pas à nous contacter.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Nous mettons tout en œuvre pour rendre nos formations accessibles aux personnes en situation de handicap. Mme Miranda Pauline, référente handicap au sein du centre de formation se tient à votre disposition pour discuter ensemble des meilleurs aménagements possibles.

Modalités pédagogiques et d'évaluation :

Pendant la formation, alternance de séances théoriques et pratiques; supports remis au démarrage de la prestation pour suivre et individualiser l'apprentissage de chacun. À l'issue de la formation, nous évaluons l'atteinte des objectifs par un examen théorique, l'examen pratique se réalise en contrôle continu. Une attestation de fin de formation vous est remise.

Moyens pédagogiques et techniques :

Mise à disposition des tables de massage & accessoires dans une salle dédiée , projection de cours théoriques et démonstration sur modèle

Les élèves doivent ramener en cours :

- Deux grandes serviettes de bain (70 cm x 140cm)
- Une petite serviette de bain (50 cm x 70cm)
- Un drap jetable (ou une grande serviette de plage)
- Un petit bol en plastique (pour l'huile)
- Une tenue adaptée (un pantalon ample et un teeshirt assez près du corps, chaussettes ou chaussons, des sous-vêtements opaques)
- Un stylo + cahier + une bouteille d'eau

Conditions générales d'inscription :

L'inscription d'un participant n'est validée qu'après le versement d'un acompte de 338€ .L'acquittement de l'inscription donne droit à la participation aux cours. Ce montant n'inclut pas les frais annexes au stage, tels que déplacement, repas ou hébergement, etc. qui restent à la charge du participant. Tout paiement en retard sera majoré d'une pénalité de 10% de la somme due, si le stage est déjà complet, le centre est tenu de lui adresser le remboursement intégral de la formation. En cas d'impondérable, le lieu de déroulement du séminaire reste susceptible de modification, tout en demeurant dans un secteur proche de la ville annoncée initialement. En cas d'annulation de la formation du fait de l'organisateur, les participants voient leurs inscriptions intégralement remboursées par le centre, qui se réserve le droit exceptionnel d'annuler ou de reporter la formation, au plus tard 15 jours avant son début. Cette annulation ou ce report seront clairement notifiés au participant, par courriel et téléphone. Le centre n'est tenu à aucun remboursement en cas de désistement de la part d'un participant. Tout bulletin d'inscription incomplet ou illisible ne sera pas traité. Toute attitude portant atteinte au bon déroulement des cours est susceptible d'exclusion sans remboursement du ou des participants concernés (extrait du règlement intérieur consultable sur le site internet www.formation-massage.org).

Contrat de prestation de formation

(Articles L.6353-1 et D.6353-1 du Code du travail)



Entre les soussignés :

SASU HIPPOCRATES, au capital de 8000€, siret 519 955 314 000 25, situé 1 rue du clos rené 34 000 Montpellier dont le nom commercial de l'organisme de formation est TISSUAL BALANCING ACADEMY enregistré sous le N° de déclaration d'activité 91 34 08804 34 "cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat" (article L.6352-12 du code du travail) auprès de la DREET (Direction Régionale de l'Économie de l'Emploi et du Travail) de l'Hérault.

Représenté par Assaf COHEN, en qualité de Président,

d'une part,
Désigné sous le terme « Prestataire » dans la suite de ce document,

d'autre part,

Nom/ Prénom et Société :

.....
Adresse postale :

.....
Adresse email :

.....
Numéro de téléphone :

- Statut RQTH (Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé)
- Besoin d'aménagement au regard de la santé

Désigné sous le terme « Bénéficiaire » dans la suite de ce document

Est conclue la convention suivante en application des dispositions du Livre III de la 6ième partie et des catégories prévues à l'article L6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie

Article 1 – Objet, nature et durée de la prestation, programme

« Massage global et initiation à la trigger point thérapie»

- ✓ Massage global et initiation à la trigger point thérapie.
- ✓ **L'action de formation** est un élargissement des compétences.
- ✓ L'objet de cette présente formation est : élargissement des compétences.
- ✓ **Durée** : 45h en présentiel.
- ✓ **Date(s)** : Jeudi 12/10, vendredi 13/10, vendredi 20/10, vendredi 10/11, vendredi 17/11, vendredi 24/11, Vendredi 01/12 2023 de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi 08/12 de 10h à 13h. 'examen)

- ✓ **Lieu** : 8 rue Serane 34 000 Montpellier.
- ✓ Le contenu de l'action de formation avec programme détaillé figure dans le document

Article 2: obligations du bénéficiaire:

Le bénéficiaire s'engage à assister de manière assidue à la prestation du prestataire. Tout retard ou absence devra être dûment justifiée en amont par tout moyen à disposition.

Article 3 : Conditions d'admissions

Prérequis pour accéder à cette formation : aucun

Le centre de formation se réserve le droit d'accepter ou de refuser une inscription après examen du dossier d'inscription. Le refus d'une inscription ne peut donner lieu au paiement d'une quelconque indemnité. Les frais d'enseignement déjà réglés par la personne dont l'inscription a été refusée lui seront intégralement remboursés. Nous nous réservons le droit d'annuler une nouvelle session de formation en cas de nombre insuffisant de participants. Dans ce cas, les frais d'enseignement versés par les stagiaires sont intégralement remboursés. Cette annulation ne peut donner lieu au paiement d'une quelconque indemnité. Tout litige relatifs au présent article devra se régler conformément à l'article 9 du présent contrat.

Article 4 – Condition de réalisation de la prestation

Le bénéficiaire atteste du caractère volontaire de sa démarche. Il s'engage à fournir toute information utile à une mise oeuvre efficace de la prestation.

Article 5 - Conditions financières

En contrepartie de cette prestation, le bénéficiaire s'engage à régler la somme de : **1690 € HT formation exonérée de TVA en vertu de l'article 261-4-4^o du Code Général des Impôts**

L'acompte à verser avant le début de la formation représente 20% du montant total soit : 338€ HT. Le solde de la formation sera réglé selon des modalités de paiement prévues entre l'organisme de formation et le stagiaire. Si la formation est financée par Pôle Emploi, un OPCO ou tout autre financeur, leurs conditions financières sont seules applicables.

Une facture est adressée précisant les modalités et délais de règlement.

Article 6 - Moyens humains, pédagogiques et techniques mis en oeuvre

Le programme de formation détaille les moyens mis en oeuvre pour réaliser techniquement l'action, suivre son exécution et apprécier ses résultats.

Une feuille d'émargement signée par le(s) stagiaire(s) et le formateur, par demi-journée de formation, permettra de justifier de la réalisation de la prestation si celle-ci est en présentiel. L'attestation d'assiduité en présentiel ou à le certificat de réalisation atteste de la présence du stagiaire pour les formations en distanciel. Évaluation continue et examen écrit via un formulaire après la formation.

Article 7 - Sanction de la prestation

Une certification sera remise après la réussite de la formation et une fois le stage effectué.

Article 8 : Délai de rétractation

Dans le cas où le contrat est signé hors établissement, à compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de quatorze jours pour se rétracter selon l'article Article L221-18 du code de la consommation. Le stagiaire souhaitant se rétracter en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire, hors ceux prévus aux articles L. 221-23 à L. 221-25 du code de la consommation

Article 9 : Communication

Le bénéficiaire précise si Tissual Balancing peut communiquer ses coordonnées à d'autres stagiaires (**Oui ou Non**) :

Le bénéficiaire précise si l'usage de son image pendant la formation peut être utilisé à des fins promotionnelles (réseaux sociaux, site internet etc.) **Écrire Oui ou Non** :

Article 10 - Réclamations, Non-réalisation, dédit, abandon et litiges

Les éléments liés à la réclamation sont précisés dans le règlement intérieur consultable sur le site internet www.formation-massage.org

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation par le Prestataire, ce dernier doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- L'acompte n'est pas remboursable
- Les heures de cours suivies sont dues

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Montpellier sera seul compétent

Pour les autres financeurs (Pôle Emploi, OPCO etc.) se référer à leurs conditions générales.

Article 11 : Cas de différend

Les contestations de quelque nature qu'elles soient, qui viendraient à se produire à propos du présent Contrat, quant à sa validité, son interprétation, son exécution ou son inexécution, son interruption ou sa résiliation, devront être portées en premier à la connaissance du centre de formation Tissual Balancing Academy, via une réclamation. Le Stagiaire pourra adresser sa réclamation par courrier électronique à l'adresse suivante :

tissualbalancing@gmail.com

Si l'organisme de formation ne répond pas à la demande du Stagiaire, ou si la réponse ne convient pas au Stagiaire, ce dernier aura la possibilité de saisir le médiateur de la consommation compétent CNPMédiation Consommation, dont les coordonnées sont les suivantes : Adresse de leur site : 27, avenue de la Libération, 42400 SAINT-CHAMOND Mail : contact admin@cnpm-mediation-consommation.eu / Téléphone : 09 88 30 27 72

Article 13 : Diffusion

Le bénéficiaire a pris connaissance du règlement intérieur sur le site internet de l'organisme de formation et s'engage à le respecter

=> Fait à Montpellier, le en deux exemplaires

Signature du Bénéficiaire
NOM :
Prénom :
signature :

Signature du Prestataire
NOM : COHEN
Prénom : Assaf
Agissant en qualité de : Président
Signature : 